

## La baisse de luminosité entraîne un problème de visibilité sur les routes



Heure d'hiver : attention aux piétons et aux cyclistes !

Chaque année, au moment du passage à l'heure d'hiver, un **pic d'accidentalité et de mortalité de piétons** est enregistré sur les routes.

La **baisse de luminosité** entraîne un **problème de visibilité**.

Les **piétons** sont les premières victimes de ce risque routier lié à la baisse de la luminosité les jours suivant le changement d'heure.

L'arrivée de l'heure d'hiver provoque une **surmortalité dans les tranches horaires de transition entre les états diurnes et nocturnes**.

Pour la seule tranche horaire 17h-19h, l'augmentation du nombre d'accidents corporels des piétons est de 50% (Source: ONISR/Observatoire national interministériel de Sécurité routière).

Le recul d'une heure a des conséquences importantes sur la période de luminosité.

La  **nuit tombe plus tôt** dans la journée, au moment de la sortie des classes ou des trajets professionnels de fin de journée.

La mortalité routière des piétons atteint son maximum en automne/hiver: près de la moitié des piétons tués chaque année sur les routes le sont sur les quatre mois d'octobre à janvier.

Selon l'Observatoire national interministériel de Sécurité routière, ce surplus d'accidents lié à la baisse de la luminosité serait *« une conséquence du temps d'obscurité réduit, les piétons étant difficilement perçus par les autres usagers, alors qu'ils ont l'impression d'être vus. »*

Cet effet négatif ne se réduit pas aux quelques jours suivants le changement d'heure, mais se dissipe progressivement au cours de la période hivernale.

Aux abords et aux centres des villes, aux heures critiques, l'éclairage des véhicules et des lampadaires ne suffit pas toujours à bien voir les piétons qui traversent la route.

Le soir, les automobilistes **doivent redoubler de vigilance**. Il leur faut ralentir et se méfier des **«**

trous noirs »), ces passages d'une zone «clair» à un [espace](#) plus sombre d'où un piéton peut surgir.

En ville, les cyclistes risquent aussi de ne pas être vus par les autres usagers de la route.

**Adaptez votre vitesse**, circulez les vitres sales et désembuyées car les reflets masquent la présence d'un piéton et **écoutez-vous au moins d'un mètre des trottoirs** par précaution.

Pour les usagers vulnérables, il est essentiel d'être visible. Il est recommandé aux piétons d'opter pour des **vêtements clairs ou assortis de bandes réfléchissantes**.

Le **gilet de sécurité réfléchissant** est fortement recommandé en toutes circonstances pour les cyclistes. Il est obligatoire, la nuit, hors agglomération, et le jour, lorsque la visibilité est faible. Les vélos doivent disposer d'un éclairage de manière à être toujours vus, y compris à double sens.

Eric Houguet, 28/10/2018